

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 novembre 2015**

**Rapporteur :  
Monsieur Alain GUILLOU**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 16/11/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2015  
(accusé de réception du 13/11/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions Sportives**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 3 100 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - accorder les subventions suivantes ;
- 2 - signer l'avenant à intervenir.

**Subventions pour manifestations :**

Compte 414-6574-711

- 300 € à l'association Ujap Basket pour la participation à l'organisation du Tournoi interscolaire de basket le 13 juin 2015 Place Saint Corentin.
- 300 € à l'association Vélo Sport Quimpérois pour la participation à l'organisation des courses cyclistes de Menfouest le 28 juin 2015.
- 2 500 € à l'association Triathlon Club Quimper pour la participation à l'organisation du 3<sup>ème</sup> Kemper Urban Noz Trail le 31 octobre 2015 à Quimper.

Le maire,  
Ludovic JOLIVET